

CIRCULAIRE 021-19 Le 11 février 2019

LANCEMENT DU PORTAIL DES PARTICIPANTS DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION

C'est avec plaisir que la Division de la réglementation (la « Division ») annonce le lancement du portail des participants (le « portail ») qui aura lieu au cours du premier trimestre de 2019. La Division entend faciliter une intégration harmonieuse et progressive du portail, laquelle devra être complétée <u>au plus tard le 31 mars 2019</u>. À cet effet, des formations en salle (à Montréal et à Toronto) et par webinaire seront offertes. Les activités liées au déploiement sont détaillées dans la présente circulaire.

La Division tient à remercier tous les participants de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») qui ont contribué au développement de ce nouvel outil.

Le portail sera un guichet unique sécuritaire et convivial pour les participants afin de faciliter l'accessibilité à la documentation réglementaire et la transmission de demandes, de rapports ou d'avis à la Division. En tout temps, les participants pourront consulter l'information relative à leurs activités avec la Division comme la liste de leurs personnes approuvées, de leurs identifiants MX-lds et avoir accès au statut de toute demande soumise à la Division. Au cours de l'année 2019, des améliorations successives seront apportées aux fonctionnalités initiales. De plus, toute information utile relative au portail se retrouve sur le site de la Division sous la section du portail web.

Fonctionnalités initiales

Au cours de la première phase, le portail vous permettra de transmettre électroniquement des demandes telles que: les demandes d'approbation ou de transfert de personnes approuvées, les demandes d'approbation ou de transfert d'identifiants MX-Id, et les avis de cessation d'emploi (UTN). La production d'avis de non-conformité (Gatekeeper) la correction d'identification des ordres et le transfert de documents sécurisés entre la Division et les participants feront également partie des fonctionnalités initiales du portail.

Fonctionnalités initiales:

- Personnes approuvées
- MX-ID
- Transferts de documents sécurisés
- Avis de non-conformité (Gatekeeper)
- Correction d'identification des ordres

Étapes du déploiement

 Pour chaque participant, la Division transférera au portail les informations actuellement en sa possession, incluant la liste des personnes approuvées et des identifiants MX-ID. La collaboration des participants sera requise pour valider l'exactitude de l'information détenue par la Division et pour apporter les correctifs nécessaires.



- La Division communiquera avec chaque participant afin de procéder à l'octroi d'un accès à titre d'administrateur, soit au représentant attitré, au chef de la conformité ou à toute autre personne autorisée par le participant à agir au nom du participant. Par la suite, cet administrateur pourra autoriser l'accès à certaines fonctionnalités à différentes personnes en fonction de la structure corporative et des besoins du participant.
- Un guide de l'utilisateur est disponible sur le site de la Division sous la section du portail web.
- Une formation en salle sera offerte à Montréal, le 18 février 2019 et à Toronto le 20 février 2019. La formation sera par la suite disponible sous forme de webinaire sur le site de la Division sous la section du <u>portail web</u> sur le site de la Division.

Montréal 1800 - 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, C. P. 37 Montréal (Québec) H3B 0G7 18 février 2019 9 h 00 à 12 h 00

> Toronto 300-100 Adelaide Street West, Toronto, ON, M5H 1S3 20 février 2019 13 h 30 à 16 h 30

Chaque participant devra avoir complété son intégration au portail <u>au plus tard le 31 mars</u>
<u>2019</u>. À compter de cette date, pour tous les formulaires disponibles, seules les demandes transmises à la Division via le portail seront traitées.

Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire à l'une des sessions de formation, veuillez communiquer avec Katy Samson, CAPM, gestionnaire de projets à la Division de la réglementation au 514-787-6516, ou à l'adresse <u>katy.samson@tmx.com</u>.

Julie Rochette Vice-présidente et chef de la réglementation Bourse de Montréal Inc.